



Construction d'une maison en lot arrière de la propriété voisine

Par **diego**, le **11/04/2011** à **11:37**

Bonjour,

Mes voisins viennent de vendre un terrain en lot arrière de leur propriété, le permis de construire vient d'être accordé, le passage à ce lot est accordé pour y accéder est à 2,50 mètres de ma clôture, ce qui m'inquiète c'est le passage des camions avec le matériel pour construire. Mon souci se situe au niveau des fondations de ma maison (sous-sol à 2.50m de la clôture) + nuisance future : passage de plusieurs voitures permanent + passage des fluides sur ce même passage!!!

En attente d'une réponse de votre part, recevez mes salutations.